

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 8 août 2018 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Cynthia Emond, directrice adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate par la présence de ses conseillers qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2018-08-94 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère Lise Crêtes propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2018-08-95 Adoption du procès-verbal

La conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2018.

Adoptée unanimement.

2018-08-96 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 juillet 2018

Le conseiller Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**73 966,87\$**), à payer (**49 581,98\$**) au 31 juillet 2018. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Robert Gaudette et Sonia Rochon. Les comptes payés, comptes à payer, le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le rapport financier (bilan) au 31 juillet 2018.

Adoptée unanimement.

2018-08-97 Soumissions – traitement de surface ou asphalte

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de faire du travail de traitement de surface ou asphalte ;

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel d'offres ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 26 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont :

| NOMS | Montants sans taxe (Traitement surface) | Montants sans taxe (Asphalte) |
|------|--|----------------------------------|
| | | |

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Les Entreprises Bourget Inc. | 163 344,51\$ | N/A |
| | | |
| Franroc, Division de Sintra Inc. | 175 631,40\$ | N/A |
| | | |
| Construction Edelweiss Inc. | N/A | 314 717,15\$ |
| | | |
| 130247 Canada Inc. / Pavage Inter Cité | N/A | 335 783,70\$ |
| | | |

La conseillère Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le conseil municipal attribue le contrat pour le traitement de surface, suite à la recommandation de Monsieur Joël Lacroix du service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à : Les Entreprises Bourget Inc. au prix de 163 344,51\$ plus les taxes applicables. Il est également résolu d'affecter ces dépenses dans le programme sur la Taxe sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour un montant de 128 680,15\$ plus taxes et que la balance du montant sera prise au budget courant pour un montant de 34 664,51\$ plus taxes.

Adoptée unanimement.

2018-08-98

Demande de don – Suicide Détour

ATTENDU QUE l'organisme Suicide Détour est en campagne de financement;

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de contribution;

ATTENDU QUE Suicide Détour dévoile des chiffres très alarmants pour la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE dans le passé, Cayamant a contribué lors de leur campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE la conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu de faire un don de 150\$ dollars pour Suicide Détour cette année, car nous sommes conscients que leur travail est nécessaire dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE

1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare

la séance fermée officiellement à 19h12.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire